

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

composant le conseil.....15
 en exercice.....15
 présents.....11
 présents par procuration..... 3
 absents..... 1
 absents excusés

OBJET :

Reprise anticipée du résultat
 excédentaire de l'exercice
 2022

Le 16 mars 2023, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 10 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. SURIE, Vice-président.

PRESENTS : M. SURIE, Mme ROY, Mme COGNE, M. FRANCINE, M. DELAROCHE, Mme BOUIS, Mme QUENNEHEN, M. CROP, Mme FOURNIER, M. LAPIERRE, M. CHATELAIN

PRESENTS PAR PROCURATION : M. STREHAIANO, M. DELUCHEY, Mme MEBREK

ABSENTS : Mme ABOUT

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRETAIRE : Mme ABBA

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-1 et suivants,

VU la note explicative de synthèse et sur proposition de M. SURIE,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT que lorsque le résultat de fonctionnement est excédentaire, seule peut être reprise par anticipation la partie excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, constaté au titre de l'exercice précédent et tenant compte des restes à réaliser, cette reprise porte obligatoirement sur la totalité de l'excédent de fonctionnement disponible tel qu'il est défini ci-dessus,

CONSIDERANT pour l'exercice 2022 que le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent net de 41 146.88 € et celui de la section d'investissement un excédent de 39 098.95 €,

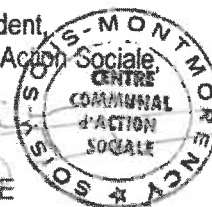
APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de reprendre par anticipation, au budget primitif 2023, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élevant à 41 146.88 €, l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 s'élevant à 39 098.95 €, ainsi qu'en atteste la fiche de calcul ci-jointe (annexe 1).

Le Vice-président
 Du Centre Communal d'Action Sociale

Alain SURIE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230316-DEL2023-03-16-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 23 MARS 2023

Mis en ligne et/ou notifié le : 24 MARS 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT. Le 24 MARS 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

IV - ANNEXES - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le .../.../...		REPRISE ANTICIPEE Délibération du (si le Compte administratif n'a pas été voté)	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9 142,04
B- Résultats antérieurs reportés		B- Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		(par délibération du .../.../... sur l'affectation du résultat N-2, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+50 288,92
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+41 146,88
D- Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)		D- Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	-4 792,66
Dépense 001 (besoin de financement)		Dépense 001 (besoin de financement N-1)	
Recette 001 (excédent de financement)		Recette 001 (excédent de financement N-1)	43 891,61
E- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement		E- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Dépenses Recettes	
Besoin de Financement F (=D+E)		Besoin de Financement F (=D+E)	
		REPRISE ANTICIPEE - H	
AFFECTATION =C (=G+H)		Fonctionnement	+41 146,88
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement		1) prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
		2) H report en investissement R 001	+39 098,95
2) H report en fonctionnement R 002		2) H report en fonctionnement R 002	+41 146,88
DEFICIT REPORTE D 002		DEFICIT REPORTE D 002 Valérie GAUSSIN comptable publique responsable du service de gestion comptable de Montmorency	

